SOCIETE CENTRALE CANINE

POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture
Reconnue d'utilité publique

Certificat de formation à l'élevage canin de la Société Centrale Canine

Permettant l'attribution du certificat de capacité à l'élevage et à la détention des animaux domestiques
Décret du 23 octobre 2000. Arrêté du 20 Juillet 2001 paru au Journal Officiel du 29 Juillet 2001

M. AVISSE CHRISTIAN

63 RUE DE POIREAUVILLE

80230 VAUDRICOURT

Le Président Renaud BUCHE

Paris le, mardi 23 juillet 2002